



Fiche de Poste

Service Civique - Animation et développement du football sur le territoire

Votre Mission

Le volontaire participera aux différentes actions de terrain mises en place par le District afin de favoriser la pratique du football, accompagner les clubs et promouvoir les valeurs éducatives et citoyennes du sport.

Vos principales missions

1. Participer aux manifestations et rassemblements du District

Le Volontaire participera à l'organisation et au bon déroulement des différents manifestations :

- Plateaux de jeunes catégories
- Rassemblements U7, U9, U11
- Challenges et journées départementales
- Festival Foot U13
- Finales départementales
- Journées de découverte et de promotion du football
- Événements liés au football féminin
- Journée dédiée aux nouvelles pratiques
- Manifestations sportives et citoyennes organisées par le District

2. Participer aux actions éducatives du football

Le volontaire contribuera à la mise en oeuvre d'actions destinées aux jeunes licenciés autour des valeurs du football.

Il pourra notamment participer à des actions de sensibilisation portant sur :

Le respect, Le fair-play, Les règles du jeu, La lutte contre la discrimination, La lutte contre les violences et les incivilités, La santé, L'environnement, L'engagement

Il pourra accompagner les éducateurs dans la mise en place d'ateliers ludiques et éducatif.

3. Participer au développement du football pour tous

Le volontaire participera aux actions permettant de favoriser l'accès au football à différents publics

Il pourra notamment participer à des journées de découverte et à des animations permettant de faire découvrir le football sous différentes formes.

Accompagnement du volontaire

Le volontaire sera accompagné tout au long de sa mission par un tuteur désigné au sein du District.

Des temps réguliers seront organisés afin de :

- Faire le point sur les missions réalisées
- Accompagner le volontaire dans ses initiatives
- Répondre à ses questions
- Identifier les compétences acquises
- Préparer son projet personnel et professionnel

Le volontaire bénéficiera également des formations obligatoires prévues dans le cadre du Service Civique.

Indemnisation

Le volontaire bénéficie de l'indemnité prévue dans le cadre du **Service Civique**, selon les montants réglementaires en vigueur au moment de la mission.

Mobilité

La mission implique des déplacements réguliers dans les clubs et sur les différents lieux de manifestation du District.

Permis B : apprécié mais non obligatoire, selon les possibilités de déplacement proposées par la structure.

Pour candidater

Contact : Sauvey Kévin - Responsable administratif

Téléphone : 06 24 71 74 28

E-mail : ksauvey@manche.fff.fr